PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 08 juillet 2014
14 heures 30, Amphithéâtre MALRAUX
Séance plénière

Les membres du conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 08 juillet 2014 à 14H30, à l'auditorium MALRAUX (manufacture des tabacs), sous la présidence de Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie A

1. **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 juin 2014 ;**
2. **Présentation de la lettre de cadrage budgétaire (Rapporteur : M. COMBY) ;**
3. **Filiale de valorisation :**
    a. **Présentation du rapport de gestion,**
    b. **Approbation des comptes consolidés.**
4. **Ressources Humaines (rapporteurs : M. VINOT et M. SERVET) :**
    a. **Intéressement contractuel,**
    b. **Politique indemnitaire,**
    c. **Répartition des Nouvelles bonifications indiciaires,**
    d. **Intéressement Vice-Présidents,**
    e. **Prise en charge des manifestations et/ou dépenses pour des marques de sympathie lors de grands évènements.**
5. **Approbation du règlement intérieur de l'université (Rapporteur : M. SERVET) ;**
6. **COMUE approbation : adhésion et statuts (Rapporteur : M. COMBY) ;**
7. **Dossier d'évaluation de l'IUT Jean Moulin Lyon 3 (Rapporteur : M. CORNIC) ;**
8. **Nomination du directeur du service de médecine préventive (Rapporteur : M. SERVET) ;**
9. **Nomination du directeur du service des sports (Rapporteur : M. SERVET) ;**
10. **Procédure d'attribution des cartes de parking (Rapporteur : M.SERVET).**

Partie B

1. **Conventions ;**
2. **Questions financières ;**
3. **Organisation pédagogique.**

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : Mme Bernadette CABOURET-LAURIOUX (arrivée en cours de séance) – M. Jacques COMBY – M. Christophe EVERAERE – M. Denis JAMET – M. SERVET Pierre.

Collège B des autres enseignants : M. Alain ASQUIN – Mme Fabienne BOISSIERAS – M. Sylvain CORNIC – Mme Christine FERRARI-BREEUR – Mme Vanina JOBERT-MARTINI – M. Jérôme RIVE.

Collège des IATS : M. Yann BERGHEAUD – M. François BONICALZI – Mme Michèle GUETAT

Collège des étudiants : M. Michel ESCRIGNAC – Mme Camille TASTE.

Collège des personnalités extérieures : M. François GUILLEMIN – Mme Hélène MARTINI

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : Mme Caroline CHAMARD-HEIM par M. Pierre SERVET.

Collège B des autres enseignants : M. Jean-Philippe PIERRON par M. Pierre SERVET.

Collège des étudiants : Mme Mathilde BEUSCHER par M. François BONICALZI ; M. Igor MANFREDI par M. Michel ESCRIGNAC.

Collège des personnalités extérieures : Mme Anne BRUGNERA par M. Jacques COMBY ; M. Michel MERCIER par M. Jacques COMBY ; M. Ronald SANINO par M. Alain ASQUIN ; Mme Hélène MARTINI par M. Pierre SERVET.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

M. Stéphane PILLET, vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire – M. Didier VINOT, vice-président en charge des ressources humaines et de la qualité de la vie à l'université – M. Peter WIRTZ, vice-président en charge de la recherche – Mme Marie LEDENTU, doyen de la faculté des lettres et civilisations – M. Franck MARMOZ, doyen de la faculté de droit – Mme Marie CHATOT, représentante de la rectrice de l'académie de Lyon – Mme Stéphanie DE SAINT JEAN, directrice des ressources humaines – M. Bernard PASCAL, directeur général des services – M. Éric VIDBERG, agent comptable (représenté par Mme Rachel BLANC, adjointe à l'agent comptable) – Mme Katarina VIDOVIC-RAVIT, directrice des affaires financières.

ASSISTAIT ÉGALEMENT

M. Mathieu SOUCHER et Mme Sandra DEPLANCHE du service des affaires juridiques et générales.

Le quorum étant atteint, M. Jacques COMBY ouvre la séance à 15 heures 07.

Partie A :

A1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 juin 2014

M. SERVET laisse le choix aux membres du conseil d'administration, compte tenu de l'envoi tardif du procès-verbal (15 jours entre les 2 conseils d'administration pour rédiger le PV et le relire), d'approuver le procès-verbal (PV) du 24 juin 2014 lors de cette séance ou à l'occasion du prochain conseil d'administration (CA) qui se tiendra le 30/09.

M. BONICALZI souhaite que l'approbation de ce PV soit reportée au prochain CA.

Aucune opposition n'étant formulée contre cette proposition, l'approbation de ce PV sera mise au vote lors du prochain conseil d'administration qui se tiendra le 30/09.

A2 Présentation de la lettre de cadrage budgétaire

Il est précisé que deux votes sont nécessaires. Le premier sur la procédure et le calendrier d'élaboration du budget, et le second sur la lettre de cadrage (orientations budgétaires pour 2015).

M. COMBY indique aux membres que l'université a une bonne santé économique malgré le contexte actuel. Il souhaite mettre en place une politique ambitieuse, dans tous les domaines, tant qu'elle le pourra, il fait notamment référence à de grands projets tels que la recherche d'espace. Il explique que la dotation de l'État va se réduire même si actuellement elle est en augmentation avec l'octroi des 67 nouveaux postes.
Il aborde la prochaine vague d'emplois principalement destinés aux COMUE, et la nécessité de capter des postes pour la COMUE afin qu'ils reviennent aux établissements par la suite.
Si les réductions budgétaires restent de 2% sur 3 ans, il n'y aura pas d'impact sur la politique d'investissement actuelle.
Les projets engagés doivent être menés à terme avec un contrôle pour ne pas mettre en difficulté l'établissement dans les années à venir.

M. BONICALZI souhaite avoir des précisions sur la notion d' « organisation et processus professionnalisés »

M. COMBY souhaite rendre l'établissement de plus en plus professionnel dans sa gestion et son management.
Il souhaite mettre en place un système efficace afin de gommer les erreurs récurrentes, éviter les lourdeurs et répondre au mieux au monde socio-économique. Il explique que la construction de la lettre de cadrage a été élaborée par l'ensemble de l'équipe présidentielle.
À la demande de M. BONICALZI, M. COMBY indique que la lettre de cadrage ne fait pas référence à des textes ou à des mécanismes extérieurs. Cette lettre de cadrage a vocation à instaurer une politique et une ligne de conduite pour l'année prochaine.
Il prend l'exemple du GVT[1] et de l'augmentation des coûts d'inscription.

M. BONICALZI souhaite avoir des précisions sur la notion d' « optimisation » de la masse salariale.

M. COMBY indique qu'il faut utiliser au mieux la masse salariale sans mettre de pression sur les personnels, en témoigne la politique sociale mise en place à l'université. Il ajoute que l'investissement doit être récompensé. L'établissement ne va pas payer plus celui qui reste plus longtemps, mais plutôt celui qui a envie de s'investir. L'université n'est pas une entreprise privée.

M. BONICALZI estime qu'il ne faut pas confondre les outils et les objectifs. Il ajoute que la mobilité interne des personnels doit être la plus anticipative et transparente possible. Il aborde également la problématique du recrutement de contractuels.

[1] Glissement Vieillesse Technicité

M. COMBY acquiesce et indique que les titularisations et l'affectation des personnels doivent être optimisées. Certains services ont vu leur effectif augmenter grâce à la création de nouveaux postes (plan réussite en licence) et du dispositif « Sauvadet ». Il ajoute que des personnels de l'université sont partis du fait de la réussite aux concours. Il explique que l'établissement ne peut pas se passer de contractuels, mais que la politique de l'établissement est de les réduire au maximum car leur situation est précaire et que leur CDIsation n'est pas satisfaisante. Il faut que la création de poste et la mobilité soit au service de l'établissement, mais aussi au service des personnels, de leur volonté, de leur ambition et de leur carrière. Il ajoute que certains postes ne peuvent pas être occupés par des titulaires au regard de la rémunération proposée et prend l'exemple du service du patrimoine. Il faudra sûrement recourir à des prestataires extérieurs.

M. BONICALZI soulève le problème de l'adéquation des postes avec les missions des personnels.

M. VINOT apporte un complément technique : l'université détient 47% de personnels BIATS non titulaires alors que les autres universités semblables à Lyon 3 sont à 40% et que le niveau national est à 41%.
En ce qui concerne la mobilité interne, 56 personnes sur environ 600 BIATS en ont profité. Il souligne que la priorité est laissée au choix de l'agent, mais des concours sont aussi ouverts dans les autres universités et les personnels doivent assumer leur choix. Un équilibre doit être trouvé entre la promotion interne et les nouveaux arrivants.

M. BONICALZI souhaite revenir sur la notion « d'équilibre de la section de fonctionnement ».

M. COMBY répond que la politique budgétaire des emplois, des titularisations, des choix de nouvelles fonctions, de l'utilisation horaire des personnels devra être maximale et optimisée, mais la qualité de la vie et le bien être des personnels seront encore améliorés. Il ne souhaite pas accroître la pression sur les personnels.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité la lettre de cadrage budgétaire :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 24
- ✓ Nombre de d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 24
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité le calendrier et la procédure proposés par la lettre de cadrage budgétaire :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 24
- ✓ Nombre de d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 24
- ✓ Nombre de voix contre : 0

A3 Filiale de valorisation

M. ASQUIN opère une présentation de la filiale et des comptes consolidés de cette dernière.
Le choix a été fait de consolider les comptes de la filiale pour rendre compte de son activité (contrat de recherche et valorisation de la recherche).

Aucune remarque n'étant formulée concernant les comptes consolidés de la filiale, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à la majorité la consolidation des comptes de la filiale :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 24
- ✓ Nombre de d'abstentions : 2
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0

M. ASQUIN présente ensuite le rapport de gestion de la filiale. La filiale va passer d'une SA à une SAS, mais pour l'instant il existe encore un conseil de surveillance et un directoire. Le rapport de gestion présente les discussions et les questionnements du directeur général et les comptes de la filiale.
Compte tenu de l'envoi tardif de ce rapport, il propose aux membres du conseil d'administration de reporter son approbation lors du prochain conseil d'administration.

Aucune opposition n'étant formulée contre cette proposition, l'approbation du rapport de gestion de la filiale sera mise au vote lors du prochain conseil d'administration qui se tiendra le 30/09.

Mme CABOURET-LAURIOUX intègre le conseil d'administration

A4 Ressources Humaines

Le cadrage général a été de proposer, comme l'année dernière, une politique de revalorisation sur une base égalitaire tout en préservant les grandes spécificités des différentes catégories. Des groupes de travail ont été mis en place.
En ce qui concerne la politique indemnitaire et l'intéressement contractuel, le comité technique (CT) a approuvé à l'unanimité ces mesures. L'avis a été plus partagé sur la NBI.

a. Intéressement contractuel

M. VINOT informe les membres du CA de la revalorisation de la prime d'intéressement mise en place l'année dernière et destinée aux agents contractuels (500€ pour les catégories C, 600€ pour les catégories B et 700€ pour les catégories A). Cette prime est brute et annuelle. Elle est proratisée à la quotité de travail de l'agent. Elle est conditionnée au temps de présence de l'agent (au moins 8 mois au sein de l'université).
Une partie variable sera mise en place dès 2015 lorsque tous les agents contractuels auront une fiche de poste et un entretien inscrit dans ENTRACT. Le versement de cette prime interviendra en octobre/novembre. Elle pourra également être versée en plusieurs fois pour les agents qui en font la demande. Le coût total de cette prime est de 100 000€.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité l'intéressement contractuel :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 25
- ✓ Nombre de d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 25
- ✓ Nombre de voix contre : 0

b. Politique indemnitaire

M. VINOT explique que la finalité est de simplifier et d'harmoniser la politique indemnitaire des différentes filières. Tout le monde sera d'ailleurs concerné par une revalorisation contrairement à 2013. Cette politique indemnitaire sera composée d'une part fixe avec des augmentations pour toutes les catégories, et d'une part individualisée matérialisée par un système de croix pour valoriser certaines situations professionnelles telles que des fonctions d'encadrement ou de pilotage, des critères liés à la technicité ou à l'expertise, des critères liés à l'exposition à des risques ou des

situations dangereuses (une à six croix où chaque croix obtenue correspond à 10€). Les critères d'expertise de cette part individualisée seront définis en groupe de travail.

M. BONICALZI fait remarquer que ce système de croix est très individualisé et ne prend pas en compte le travail d'équipe. Cette politique individuelle va accroître la concurrence et casser l'esprit d'équipe. Il demande ensuite une transparence sur le référentiel indiciaire pour les contractuels et une harmonisation des augmentations pour les personnels titulaires.

M. VINOT souligne que l'harmonisation de la politique indemnitaire est pluriannuelle et que le référentiel mentionné par M. BONICALZI n'est pour l'instant pas d'actualité au niveau national, mais qu'il faut pourtant avancer.
Il demande également au CA de laisser une marge de manœuvre au Président de l'université pour les difficultés à la marge.

Mme GUETAT tient à remercier les avancées réalisées pour les agents contractuels et les catégories C.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité la politique indemnitaire :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 24
- ✓ Nombre de d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 24
- ✓ Nombre de voix contre : 0

M. JAMET n'est pas présent pour le vote de la politique indemnitaire.

c. Répartition de la nouvelle bonification indiciaire (NBI)

M. VINOT indique que le système de la NBI n'est pas satisfaisants, mais dans l'attente d'un nouveau décret, il propose de le voter à l'identique. En effet, la NBI correspond à un nombre de points attribués à des fonctions, mais ces points ne peuvent pas être attribués comme on le souhaite : pour attribuer des points de NBI à de nouvelles fonctions, il faut en retirer à d'autres.

M. BONICALZI demande un redéploiement de la NBI car cette dernière est prise en compte dans le calcul de la retraite, ce qui est important compte tenu du gel du point d'indice. Le redéploiement de la NBI est demandé pour éviter un effet cumulatif. Il souligne que la répartition actuelle de la NBI reste en l'état depuis 2 ans.

M. VINOT signale qu'il avait été proposé de stopper la NBI et de la redistribuer, mais les représentants des personnels n'ont pas opté pour cette solution.

M. COMBY estime que la NBI est un acquis social et se dit prêt à rediscuter de sa répartition, mais il faut que tout le monde suive.

M. BONICALZI pense que cette réflexion doit être prise en compte au niveau national.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à la majorité la répartition de la NBI :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 25
- ✓ Nombre de d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 3

d. Intéressement des vice-présidents (VP)

M. SERVET explique que le système de l'année dernière a été reconduit avec les mêmes montants (16 000€).

M. RIVE se félicite de ce dispositif et demande qu'une réflexion soit ouverte sur la charge d'enseignement des directeurs de composantes.

M. SERVET indique que cette problématique pourrait être abordée en bureau.
Il explique qu'avec la loi ESR, seul le VP du conseil d'administration bénéficie d'une décharge complète d'enseignement. Pour les VP de la commission recherche (CR) et de la commission formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique (CAc), les décharges d'enseignement doivent être intégrées aux statuts.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité l'intéressement des vice-présidents :

✓ Nombre de membres présents et représentés	25
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0

e. Prise en charge des manifestations et/ou dépenses pour des marques de sympathie lors de grands événements

M. VINOT explique que ces manifestations et/ou ces dépenses de sympathie (départ à la retraite, décès, décorations, etc.) seront gérées par le service d'action sociale (SACSO) et déléguées au Président de l'université pour plus de réactivité avec des prises de décision de dernière minute. Il en sera rendu compte au CA.
Il ajoute que ces dépenses s'élèvent à 100€ par bénéficiaire en 2014.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité la prise en charge des manifestations et/ou dépenses pour des marques de sympathie lors de grands événements :

✓ Nombre de membres présents et représentés	25
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0

A5 Règlement intérieur de l'université

M. SERVET explique que le règlement intérieur a fait l'objet d'une simplification et d'une mise en conformité :
- Modifications dues à la loi ESR et à la modification des statuts de l'université ;
- Volonté de simplification, notamment avec la suppression du CT et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) car ils ont leurs propres règles de fonctionnement ;
- Apport de précisions, notamment à l'article 26 relatif à la liberté d'expression (précisions sur le tractage) ;
- Recrutement des enseignants-chercheurs : procédure de vote des collèges d'experts (vote par procuration et non plus par correspondance) et la possibilité d'auditionner les ATER.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité le règlement intérieur de l'université :

✓ Nombre de membres présents et représentés	25
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0

A6 COMUE

M. COMBY souhaite que Lyon 3 adhère à la COMUE par le biais d'un vote conjoint de l'adhésion et des statuts. Il estime qu'il n'est pas envisageable que Lyon 3 ne fasse pas partie de cette COMUE.
Il souhaite que le résultat du vote soit l'un des plus importants des membres de la COMUE afin de montrer un groupe uni et d'asseoir la place de Lyon 3 au sein de la COMUE.
Il indique connaître le vote des autres établissements, mais ne souhaite pas le divulguer pour le moment.

M. BONICALZI s'interroge sur la méthode d'un vote conjoint, le souhait était de procéder à un vote sur l'adhésion à la COMUE et un vote sur les statuts. Il prend l'exemple de la COMUE des universités de Bretagne et Pays de Loire et le PV du CA de l'université de Rennes II du 27/06 où il y a eu un premier vote sur le principe de la COMUE, puis un deuxième vote sur les statuts. Il procède à la lecture de la délibération : « conformément à la demande de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle dans le cadre du délai accordé pour le regroupement des établissements de Bretagne et de Pays de Loire, le CA de l'université Rennes II réuni en formation plénière le 27/06/2014 valide le principe de son adhésion à une COMUE sur le périmètre académique Bretagne/Pays de Loire. Les statuts seront adoptés début 2015 après validation dans les termes identiques par l'ensemble des établissements membres, la COMUE devant être effective au 01/01/2016 ».

M. COMBY n'est pas contre l'idée d'un vote dissocié, mais cette option n'est pas possible.
Il rappelle que la question s'était posée en CT, mais qu'après consultation des services du ministère, du président du PRES et du service des affaires juridiques et générales de l'université, il a été décidé de procéder à un vote d'ensemble (adhésion + statuts). Il a été discuté en CPU de cette question et de la posture des universités de Bretagne/Pays de Loire, et de la validité de leur délibération.
Il indique que seul le CNRS devait procéder au vote des statuts en septembre, mais il a annoncé à la CPU qu'il fera partie de la COMUE.

M. BONICALZI reprend la délibération concernant le vote dissocié de la COMUE des universités de Bretagne et Pays de Loire. Il ne comprend pas le double discours de la DGESIP et du ministère.

M. COMBY estime que le ministère devrait porter ses responsabilités et devra assumer son discours.
Il indique qu'il y a une différence entre l'incertitude gouvernementale et l'adhésion à la COMUE.

M. BONICALZI pense qu'il n'aurait pas fallu répondre aussi vite aux injonctions du ministère, mais prendre le temps de la réflexion et de la maturation. Il note que sur les 12 projets de COMUE en France, 9 détiennent plus de 50% de membres élus et 3 avec moins de 40%. Il estime que cette sous-représentation de membres élus dans la COMUE du site est un gros problème.

M. COMBY est curieux de voir ce qu'il va ressortir des autres statuts de COMUE et que les discussions ne sont pas finies. Il se dit heureux d'arriver au vote de la COMUE car il a laissé beaucoup d'énergie sur ce projet.
Il est conscient que la solution proposée n'est pas parfaite, mais ses statuts rassemblent les établissements du site.
Il est favorable au suffrage indirect et estime qu'une démocratie totale n'est pas gérable. Lyon 3 va donc pouvoir envoyer ses propres représentants. En ce qui concerne le CA de la COMUE, il est opposé à un effectif trop important afin d'augmenter le nombre de séances et de diminuer ainsi les délégations de pouvoir.

M. BONICALZI indique craindre ce qu'il appelle les "démocraties contrôlées".

M. COMBY estime que toutes les démocraties ont un niveau de contrôle, mais il s'agit d'une discussion de fond. Il accepte qu'on ne soit pas d'accord avec lui, mais il assume ses choix et fait confiance aux personnes en place.

M. BONICALZI revient sur le mode de désignation des représentants à Lyon 3 et souligne qu'il n'y a aucune garantie que, pour les autres établissements, les membres élus soient des personnels, mis à part le président l'université.

M. COMBY insiste sur le fait que les membres élus de Lyon 3 seront des personnels de l'université.
Il ajoute que la COMUE, composée d'une gouvernance d'établissements autonomes, va maintenant pouvoir prétendre à l'IDEX.

M. BONICALZI souligne que la méthode a été de faire confiance aux équipes en place. Les COMUE ont le même statut juridique qu'une université, ce qui peut laisser penser à des pré-fusions. Or, dans les universités c'était les membres élus qui avaient la majorité, ce n'est pas le cas de la COMUE.
Il estime qu'il ne faut pas confondre les personnes en place et la pérennité des textes.

M. COMBY indique que la loi ESR était une loi de pré-fusion, mais la fusion se fera que si Lyon 3 le souhaite. Le ministère ne pourra pas imposer quelque chose que Lyon 3 ne veut pas et un retrait de la COMUE pourrait alors être envisagé.
Il souhaite envoyer un message fort avec un vote symbolique sur la COMUE. Il souhaite conserver la bonne dynamique de l'université pour être efficace au niveau de la COMUE.

À la demande de M. BONICALZI, le Président accorde un vote à bulletin secret. M. COMBY souhaite que les membres du CA votent en leur âme et conscience. Il estime que la COMUE est une belle avancée et que Lyon 3 va y jouer un rôle important. On a jamais autant vanté Lyon 3 sur son organisation, sur sa capacité d'aller ensemble et d'avoir des résultats. M. COMBY évoque le problème de l'espace à l'université et le besoin de 30 millions d'€ pour acheter de nouveaux bâtiments.

S'agissant de la COMUE, M. ESCRIGNAC indique qu'il est délicat pour les étudiants de cerner tous les contours du projet, mais il espère que le Président va se battre pour Lyon 3.

M. COMBY remercie M. ESCRIGNAC pour sa confiance et lui assure que les étudiants ont tout à gagner avec la COMUE. Il ajoute que Lyon 3, mais aussi Lyon 2, doivent être des établissements forts face à Lyon 1.

M. BERGHEAUD estime qu'il n'y a pas vraiment de risque au niveau du suffrage indirect. Il est convaincu que Lyon 3 doit intégrer la COMUE, mais il se demande comment l'établissement va pouvoir préserver ses intérêts avec ces statuts et quelle sera sa capacité de réaction.

M. COMBY explique que les décisions prises doivent aller vers des politiques de qualité et prend l'exemple du numérique. Il assure que Lyon 3 a un rôle à jouer au sein de la COMUE, au niveau national comme international. Il fait part aux membres du CA de la progression de Lyon 3 concernant la recherche au sein de la COMUE.
Il considère que la COMUE est une grande avancée.

Mme TASTE considère que Lyon 3 doit s'impliquer dans la COMUE, mais que les statuts ne sont pas satisfaisants. Elle s'interroge sur les doctorats et la délégation de compétences à la COMUE.

M. COMBY répond que les doctorats seront délivrés par l'université de Lyon, mais les inscriptions seront toujours réalisées par les établissements. La COMUE va aider les doctorants (bourses, fonds de prestige pour la mobilité étudiante, etc.), mais aussi tous les autres étudiants.

M. GUILLEMIN note que les statuts ont été écrits avec beaucoup de mains d'où leur complexité. Il faudra voir comment la COMUE pourra intégrer l'INSERM. Il comprend les soucis de représentativité, mais il pense que cette représentativité indirecte permettra une plus grande efficacité. D'autre part, il ne voit pas comment un CA peut

fonctionner avec plus de 40 membres. Il indique que la COMUE est une bonne chose pour l'agglomération lyonnaise et à l'échelle internationale, même s'il manque une interface avec le monde socioéconomique. Il votera pour la COMUE et soutient l'équipe présidentielle.

M. BONICALZI estime que la rédaction des statuts n'est pas satisfaisante. Il aborde la procédure de retrait qu'il considère très compliquée et la faible représentation des étudiants, seulement 9%. Il aurait fallu plus de temps et une large consultation des personnels.

M. COMBY concède que les délais ont été trop courts, mais la discussion ne pouvait pas s'engager sur des statuts qui n'étaient pas finalisés.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à la majorité l'adhésion et les statuts de la COMUE :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 25
- ✓ Nombre de d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 2

Mme MARTINI, M. ASQUIN et M. JAMET quittent le conseil d'administration.

A7 Dossier d'évaluation de l'IUT Jean Moulin Lyon 3

M. CORNIC explique la procédure d'évaluation de l'IUT. Les 113 IUT de France sont évalués selon une procédure indépendante de celles suivies par la plupart des établissements. Ils sont donc évalués par la commission consultative nationale (CCN) pour les IUT en tant qu'établissement et la commission pédagogique nationale (CPN) pour les DUT délivrés par les IUT. Ces rapports d'évaluation sont validés tous les 5 ans par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et le CA, puis transmis à la CCN et à la CPN.
Les dossiers d'évaluation de l'IUT ont fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.
Il ressort de ces dossiers d'évaluation que l'IUT peut fonctionner de manière normale et satisfaisante au sein de l'université Jean Moulin Lyon 3 : stable dans ses effectifs, stable dans ses formations, il remplit son rôle d'ascenseur social.
Il évoque l'installation de l'IUT dans ces nouveaux locaux et le financement des premiers équipements par l'université.
M. CORNIC souhaite remercier le Président, son équipe et tous les services centraux.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité le dossier d'évaluation de l'IUT Jean Moulin Lyon 3 :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 20
- ✓ Nombre de d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 0

M. COMBY n'est pas présent pour le vote du dossier d'évaluation de l'IUT Jean Moulin Lyon 3.

A8 Nomination du directeur du service de médecine préventive

Il est procédé à la distribution du CV de Mme Marion SINDEZINGUE.

M. SERVET signale que Mme SINDEZINGUE prend sa nouvelle fonction avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme.

M. PILLET indique qu'il s'agit d'une personne dynamique et motivée dans une démarche de prévention. Il émet un avis très favorable à son recrutement.

M. VINOT souhaite remercier l'action du docteur DEGUILLEBON qui a assuré cette fonction par intérim.

M. GUILLEMIN quitte le conseil d'administration.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité la nomination de Mme SINDEZINGUE en tant que directrice du service de médecine préventive :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 19
- ✓ Nombre de d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

M. COMBY n'est pas présent pour le vote de la nomination de Mme SINDEZINGUE en tant que directrice du service de médecine préventive.

A9 Nomination du directeur du service des sports

M. SERVET présente M. Éric DE BOEVER, pressenti en tant que directeur du service des sports. Il indique que la CFVU a approuvé cette nomination.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité la nomination de M. DE BOEVER en tant que directeur du service des sports :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 19
- ✓ Nombre de d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

M. COMBY n'est pas présent pour le vote de nomination de M. DE BOEVER en tant que directeur du service des sports.

A10 Procédure d'attribution des cartes de parking

M. SERVET indique que la modification concerne uniquement la répartition des places, notamment sur le site des quais. Il est envisagé d'harmoniser la tarification des places de parking entre le site des quais et la manufacture des tabacs car elle pose quelques problèmes.
Pour cette année, M. SERVET propose de reconduire en l'état la procédure d'attribution ainsi que les tarifs.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité la procédure d'attribution des cartes de parking :

✓ Nombre de membres présents et représentés	19
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

M. COMBY n'est pas présent pour le vote de la procédure d'attribution des cartes de parking.

Points supplémentaires

a. Les nocturnes du service commun de documentation (SCD)

M. SERVET explique que l'équipe présidentielle souhaite connaitre l'avis du CA concernant l'extension des nocturnes du SCD sur l'ensemble de la semaine (au lieu de 2 jours par semaine).

M. VINOT indique qu'actuellement, un conservateur est en appui des étudiants recrutés en contrat étudiant. Le problème est que les heures effectuées par les conservateurs ne peuvent pas être rémunérées, mais uniquement récupérées. Or, le nombre de conservateurs est limité et la généralisation des heures à récupérer serait un problème avec l'extension des nocturnes du SCD.
La solution soumise par M. MARTINEZ, directeur du SCD, est d'étendre les missions des contrats étudiants avec une astreinte téléphonique auprès d'un conservateur et d'un personnel au sein du service de sécurité. Il souligne que les missions des contrats étudiants ne tendraient pas vers du conseil documentaire mais plutôt à un rôle d'accueil.
Ce projet a recueilli un avis défavorable au CHSCT et au CT (les représentants des personnels estimaient que les contrats étudiants ne pouvaient intervenir qu'en renfort de personnels en place).

Mme JOBERT-MARTINI craint que les conservateurs soient sollicités dès la première difficulté et qu'une pression soit mise sur ces derniers si la solution présentée ne fonctionne pas.

M. COMBY souhaite recueillir tous les avis disponibles avant de prendre sa décision. Il explique que la pression ne sera pas mise sur les conservateurs.
Il estime qu'il faut écouter les demandes des étudiants et se dit plutôt favorable à l'extension des nocturnes du SCD. Cependant, il est conscient que le sujet n'est pas simple.

M. VINOT souligne que le site de la manufacture des tabacs est ouvert.

M. ESCRIGNAC explique que les étudiants se battaient depuis 2 ans pour la semaine de révision (qu'ils ont obtenue depuis) et pour l'extension de ces nocturnes très utiles pour les révisions. Il comprend les difficultés et le point de vue des personnels.

M. VINOT souhaite connaitre l'opinion des représentants des étudiants sur l'argument de la mobilité étudiante vers les autres SCD du site lyonnais.

M. ESCRIGNAC indique que les bibliothèques universitaires proposent les mêmes créneaux horaires et que les bibliothèques municipales ferment très tôt (19h00).
Mme TASTE signale que, selon les enseignements, les livres conseillés ne sont pas toujours disponibles à Lyon 2. Elle relève un manque de lisibilité des horaires des bibliothèques du site et de grosses difficultés à se déplacer vers Lyon 1 ou le campus de Bron.

M. EVERAERE quitte le conseil d'administration.

Partie B :

L'intégralité de la partie B fait l'objet d'un vote unique.
L'ensemble des délibérations proposées en partie B1 (conventions), B2 (questions financières) et B3 (questions pédagogiques) sont adoptées, à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Questions diverses :

Les membres du conseil d'administration n'ont pas de questions diverses.

La séance est levée à 18h30.

Pour le président de l'université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-président en charge du conseil d'administration

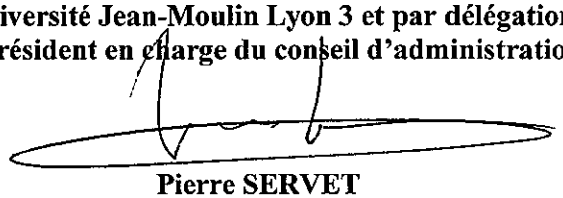

Pierre SERVET

M. BONICALZI relève 2 problématiques : la mensualisation des contrats étudiants et la mission de sécurité et de contrôle des accès qui ne rentre pas dans les missions des contrats étudiants. Il ajoute que les contrats étudiants doivent venir en soutien des personnels, ce qui n'est pas le cas dans le projet présenté.

M. VINOT indique que la seule mission des contrats étudiants est une mission d'accueil. En cas de problème de sécurité, ils doivent prévenir le service de sécurité. Enfin, les contrats étudiants vont être un appui dans le cadre de l'accueil général de l'établissement.

Mme BOISSIERAS est plutôt favorable à cette mesure. Elle ajoute qu'une bibliothèque peut être un lieu permettant aux étudiants de s'affranchir d'une certaine solitude.

M. VINOT relève que Lyon 1 propose déjà cette formule. M. MARTINEZ acquiesce.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à la majorité les nocturnes du SCD :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 19
- ✓ Nombre de d'abstentions : 2
- ✓ Nombre de voix pour : 15
- ✓ Nombre de voix contre : 2

b. Subvention pour l'Arménie dans le cadre d'un projet Coopera 2013 - UFAR

M. SERVET expose que le règlement de 20 000€ a été refusé par l'agence comptable car il correspondait au versement d'une subvention de 20 000€ allouée à la Région, dans le cadre de l'aménagement d'une salle de visio-conférence en Arménie. Le projet Coopera 2013 ne mentionnait pas que la somme serait reversée à l'université partenaire (UFAR) sous forme de subvention. Deux factures d'un montant de 20 000€ ont été réglées par l'UFAR au fournisseur arménien et l'université ne peut pas reverser cette somme à l'UFAR sous une autre forme qu'une « imputation comptable 6576 » à l'appui des deux factures acquittées.

Mme VIDOVIC indique qu'il s'agit d'une subvention régionale dans le cadre d'un projet Coopera. Elle explique que la case permettant de reverser la somme au partenaire n'a pas été cochée pour des raisons diverses. Elle ajoute que ces dépenses d'équipement ne pouvaient pas être intégrées à l'actif du bilan puisque ses équipements étaient destinés à l'UFAR. Cette dépense va donc être imputée en classe 6 (reversement de subvention).

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité la subvention pour l'Arménie dans le cadre d'un projet Coopera 2013 :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 19
- ✓ Nombre de d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0